

# ARGENTEUIL

MAIRIE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 ~~~~~  
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
 ~~~~~  
 CANTON D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille deux, le 27 Mai, à 19H00, s'est réuni en séance publique, le Conseil Municipal de la Ville d'ARGENTEUIL, sous la présidence du Maire, Monsieur Georges MOTHRON

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOTHRON, M. METEZEAU, MME GUIBERT, M. REYNES, MME BONNARD, M. PATRY, M. LE LOUSSE, M. PERICAT, M. SELLIER, MME LOUBAT, MME GODEREL, M. VERQUERE, M. BACONNAIS-ROSEZ, M. GUIVARCH', M. PERREE, MME MEUNIER-QUINSAC, MME FONTANIVE, MME BERNAGOU, MME SCELLIER, MME CHIMENES, MME STEENHOUDT, MME FILA, MME HAMONIAUX, M. GAUDISSARD, MME MIGNONAC, M. RICARDO, MME ROUSSEAU, MME CELAUDOUX, M. DUPLAY, MME LE NAGARD, M. LEDUC, M. BESSE, M. SAVRY, MME VINCENT, M. SEGHIRI, MME VAUZELLE, MME GUIGNARD, M. JEUDY, MME COLIN, MME BEVIERRE, M. BROCHEC, MME JUGLARD, M. GALAN, M. BOUSSELAT, MME BRUNA

**REPRESENTES PAR POUVOIR** : MME HALLE (a donné pouvoir à MME CHIMENES); MME THERET (a donné pouvoir à MME LE NAGARD); MME RIBEIRO (a donné pouvoir à MME LOUBAT); M. LAHOUCINE (a donné pouvoir à M. DUPLAY); MME BELKASSEM (a donné pouvoir à MME JUGLARD); M. LEIKINE (a donné pouvoir à M. GALAN)

**SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE** : A 19 H. 15 : M. WERTH (avait donné pouvoir à MME FONTANIVE); A 19 H. 25 : M. MERAD (avait donné pouvoir à M. METEZEAU)

**PARTIS EN COURS DE SEANCE** : A 20 H. 20 : M. WERTH (a donné pouvoir à MME FONTANIVE); A 23 H. 45 : M. GUIVARCH' (a donné pouvoir à M. BACONNAIS-ROSEZ);

**SECRETARE DE LA SEANCE** : MME BONNARD

**SECRETAIRES ADJOINTS** : M. BOURNERY, Directeur Général des services; MME BOTTE, Directrice de l'Administration Générale

**DELIBERATION N° 2002 1193**

La présente délibération a été  
 affichée conformément à la loi

le 28 MAI 2002

Le Maire,  
 Georges MOTHRON



**OBJET : MOTION DE PRINCIPE PORTANT SUR L'ADAPTATION DES CAHIERS DES CHARGES DES APPELS D'OFFRES SUR LES FOURNITURES EN BOIS D'ORIGINE DE FORETS DURABLES**

\*\*\*\*\*

**N° 2002 / 193**

**CONSIDERANT** que chaque année, quatre millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent en Afrique et près de deux millions d'hectares en Amazonie Brésilienne. Or, la France est le plus gros pays importateur de bois africains et brésiliens en Europe. Ceci a de graves conséquences sur les espèces animales et végétales de la planète, mais aussi sur les changements climatiques.

**CONSIDERANT** qu'en 1998 et 2000 les pays du G 8 ont reconnu "la contribution positive que la gestion forestière peut apporter au développement durable" et se sont engagés à prendre des mesures pour la protection des forêts tropicales. Par exemple, des décisions concernant au niveau national, le contrôle des importations et les règles des marchés publics.

**CONSIDERANT** qu'un certain nombre d'états européens (Angleterre, Danemark) et des grandes villes se sont engagés dans le cadre de leur politique de marchés publics à ne sélectionner que des approvisionnements réputés durables, via la certification par une tierce partie indépendante selon un standard reconnu au niveau international du type FSC (Forest Stewardship Council, Conseil de Bonne Gestion Forestière) ou encore OIBT ( Organisation Internationale des Bois Tropicaux), qui assurent la traçabilité du bois et une bonne gestion forestière.

**CONSIDERANT** que la Commune d'Argenteuil, consciente de l'importance de ces enjeux, souhaite s'engager dans le cadre de sa politique de marchés publics à ne sélectionner que des approvisionnements réputés durables et cela en se prononçant pour l'exigence de bois certifiés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Son Rapporteur ENTENDU,**

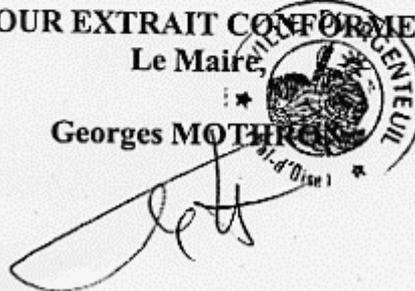
**Après en Avoir DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**SE PRONONCE** pour l'exigence de bois certifiés, dans le cadre de sa politique de marchés publics.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**Le Maire,**

**Georges MOTHIC**



The stamp is circular with the text "VILLE D'ARGENTEUIL" around the top and "N° 95 018" at the bottom. It features a central emblem of a tree and a plow. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.